



**Programme des Nations Unies pour  
l'Environnement  
Plan d'action pour la Méditerranée**

Distr. : Limitée  
7 mars 2025

Français

Original : Anglais

Réunion du Groupe de correspondance de l'approche écosystémique sur la surveillance (CORMON), Biodiversité et pêche  
Athènes, 7-8 avril 2025

**Point 5 de l'ordre du jour : Proposition de révision de l'IMAP relatif à la biodiversité, aux Espèces Non Indigènes (ENI) et aux pêcheries (EO3).**

**5.2. Voie à suivre pour la mise à jour des fiches des indicateurs communs relatifs aux pêcheries (EO3)**

**Voie à suivre pour faire progresser les indicateurs de l'OE3 pour la récolte de poissons et crustacés exploités à des fins commerciales**

Pour des raisons environnementales et économiques, ce document est imprimé en nombre limité. Les délégués sont priés d'apporter leurs exemplaires aux réunions et de ne pas demander d'exemplaires supplémentaires.

**Clause de non-responsabilité :**

Les désignations employées et la présentation des éléments contenus dans cette publication n'impliquent pas l'expression d'une quelconque opinion de la part du Secrétariat du Programme des Nations Unies pour l'environnement/Plan d'action pour la Méditerranée concernant le statut juridique de tout pays, territoire, ville ou zone ou de ses autorités, ou concernant la délimitation de ses frontières ou limites.

Le Secrétariat n'est pas non plus responsable de l'utilisation qui pourrait être faite des informations fournies dans les tableaux et cartes de ce rapport. De plus, les cartes servent uniquement à des fins d'information et ne peuvent pas et ne doivent pas être interprétées comme des cartes officielles représentant les frontières maritimes conformément au droit international.

## **Note du Secrétariat**

Les Parties Contractantes (PC) à la Convention de Barcelone ont adopté (COP 19, Athènes 2016) le Programme intégré de surveillance et d'évaluation de la mer Méditerranée et de ses côtes ainsi que les critères d'évaluation associés (IMAP) (Décision IG.22/7), dans le cadre du processus de l'Approche Écosystémique (EcAp). Les exigences de l'IMAP sont centrées sur des Objectifs Ecologiques (OE) convenus et leurs indicateurs communs associés.

Ce document fournit des informations sur les rapports de la CGPM concernant l'état des pêches et de l'aquaculture dans la région de la CGPM à travers les rapports sur l'État des pêches en Méditerranée et en mer Noire (SoMFi), sa contribution au MedQSR, et les perspectives concernant l'OE3 Récolte de poissons et crustacés exploités à des fins commerciales.

## **La voie à suivre pour faire progresser les indicateurs de l'OE3 pour la récolte de poissons et crustacés exploités à des fins commerciales**

1. Les Parties Contractantes (PC) à la Convention de Barcelone ont convenu de mettre en œuvre le processus de l'approche écosystémique (EcAp). Lors de leur 19<sup>ème</sup> COP (Athènes 2016), les PC ont adopté le Programme intégré de surveillance et d'évaluation de la mer Méditerranée (IMAP) (Décision IG.22/7). En ce qui concerne la composante biodiversité, l'IMAP actuel ne couvre que les indicateurs communs des Objectifs Ecologiques (OE) liés à la biodiversité (OE1), aux espèces non indigènes (OE2) et à la récolte de poissons et crustacés exploités à des fins commerciales (OE3).
2. L'ensemble complet des principaux indicateurs de pêche adoptés pour évaluer l'état des stocks méditerranéens ainsi que leur tendance temporelle est présenté dans le 22<sup>ème</sup> rapport du Comité scientifique consultatif des pêches (CSC) de la CGPM (FAO, 2021). La liste de ces indicateurs pour lesquels une méthodologie commune a déjà été développée (CGPM, 2017) et discutée lors de la Réunion du Groupe de correspondance de l'approche écosystémique sur la surveillance (CORMON), la biodiversité et la pêche (UNEP/MAP, 2017a) ainsi que lors de la 6<sup>ème</sup> réunion du Groupe de coordination de l'approche écosystémique (UNEP/MAP, 2017b) et de la 11<sup>ème</sup> réunion du Groupe de coordination de l'approche écosystémique (UNEP/MAP, 2024), est la suivante : - Biomasse du stock reproducteur (SSB) (Fiche d'évaluation de l'indicateur code OE3 IC7). - Total des débarquements (TL) (Fiche d'évaluation de l'indicateur code OE3 IC8). - Mortalité par pêche (F) et/ou taux d'exploitation (E) (Fiche d'évaluation de l'indicateur code OE3 IC9).
3. Dans le cadre du mandat de la CGPM, une série de stocks est évaluée chaque année. Les espèces/stocks qui doivent être évalués et pour lesquels un formulaire d'évaluation des stocks doit être fourni sont déterminés par la liste des espèces prioritaires convenue lors de la 42<sup>ème</sup> session annuelle de la CGPM en 2018 (Annexe 1). En outre, chaque année, les comités sous-régionaux (SRC) de la CGPM, le groupe de travail sur la mer Noire (WGBS) et le Comité scientifique consultatif des pêches (CSC) de la CGPM identifient les stocks pour lesquels des évaluations de référence doivent être réalisées. Collectivement, ces stocks, ainsi que les espèces non prioritaires pour lesquelles les experts jugent les évaluations importantes, constituent la base de l'avis scientifique formulé par le CSC et le WGBS sur l'état des stocks en Méditerranée et en mer Noire, respectivement. Les indicateurs IC7, IC8 et IC9 sont évalués à la fois en fonction des sous-zones géographiques (GSA) de la Méditerranée et de la mer Noire et des sous-régions de la CGPM (annexe K ; GFCM-DCRF, 2018) selon les unités de stock déterminées par les groupes de travail sur l'évaluation des stocks en Méditerranée (WGSA) et le groupe sous-régional sur l'évaluation des stocks pour la mer Noire (SGSABS). Les résultats détaillés de toutes les évaluations des stocks de la CGPM sont fournis dans les formulaires d'évaluation des stocks (SAF) et les fichiers de résultats d'évaluation des stocks (STAR), tous accessibles au public sur le site web de la CGPM. (<https://www.fao.org/gfcm/data/en/>).
4. Sur la base de ce qui précède, la CGPM rend compte de l'état général des stocks méditerranéens et de leurs tendances dans sa publication phare, le rapport sur la situation des pêches en Méditerranée et en mer Noire (SoMFi), tous les deux ans. Le statut des prises accessoires d'espèces vulnérables est également inclus dans le rapport SoMFi, mais l'analyse reste essentiellement qualitative car la collecte des données est toujours en cours. Dans le rapport sur l'état de la qualité en Méditerranée (MedQSR), le statut de la récolte de l'OE3 des poissons et crustacés exploités commercialement (IC7, IC8 et IC9) est fourni par la CGPM sur la base du SoMFi publié le plus récemment, comme cela a été fait dans le MedQSR 2017 (basé sur le SoMFi 2016) et le MedQSR 2023 (basé sur le SoMFi 2022).
5. La mise à jour de la fiche d'orientation OE3 de l'IMAP adoptée lors de la 6<sup>ème</sup> réunion du groupe de coordination de l'approche écosystémique sera effectuée au cours du prochain exercice biennal pour IC7, IC8 et IC9 par la CGPM en coordination avec le SPA/RAC et en tenant compte de la méthodologie SoMFi 2025.

6. L'indicateur commun 10 : Effort de pêche, et l'indicateur commun 11 : Capture par unité d'effort sont des indicateurs non obligatoires dans l'attente de nouvelles mises à jour pour un suivi commun régulier.

7. L'indicateur commun 12 : Prises accessoires d'espèces vulnérables et non ciblées (OE1 et OE3) pourrait bénéficier de mises à jour basées sur les dernières avancées au cours de la prochaine période biennale. La CGPM a élaboré un protocole normalisé intitulé « Suivi des captures accidentelles d'espèces vulnérables dans les pêcheries de la Méditerranée et de la mer Noire : Méthodologie de la collecte de données » (FAO, 2019) et développe une base de données régionale sur les prises accidentelles. La liste des espèces vulnérables pour la collecte de données figure à l'annexe F du cadre de référence pour la collecte de données (DCRF) de la CGPM (GFCM, 2018).

## Références

Food and Agriculture Organization (FAO). (2016). *The state of Mediterranean and Black Sea fisheries 2016*. General Fisheries Commission for the Mediterranean. Rome.  
<https://www.fao.org/3/i5496e/i5496e.pdf>

Food and Agriculture Organization (FAO). (2019). *Monitoring the incidental catch of vulnerable species in Mediterranean and Black Sea fisheries: Methodology for data collection*. FAO Fisheries and Aquaculture Technical Paper No. 640. Rome, FAO.  
<https://www.fao.org/3/ca4991en/ca4991en.pdf>

Food and Agriculture Organization (FAO). (2021). *General Fisheries Commission for the Mediterranean. Report of the twenty-second session of the Scientific Advisory Committee on Fisheries, online, 22–25 June 2021*. FAO Fisheries and Aquaculture Report No. 1347. Rome.  
<https://doi.org/10.4060/cb7622en>

Food and Agriculture Organization (FAO). (2022). *The state of Mediterranean and Black Sea fisheries 2022*. General Fisheries Commission for the Mediterranean. Rome. <https://doi.org/10.4060/cc3370en>

General Fisheries Commission for the Mediterranean (GFCM). (2017b). *Good environmental status indicators*. GFCM:SAC19/2017/Inf.20.

General Fisheries Commission for the Mediterranean (GFCM). 2018. *Data Collection Reference Framework (DCRF). Version: 22.2*. In: General Fisheries Commission for the Mediterranean. Rome. Cited 8 November 2022. <http://www.fao.org/gfcm/data/dcrf>

United Nations Environment Programme (UNEP). (2024). *Mediterranean quality status report: The state of the Mediterranean Sea and Coast from 2018–2023*. Athens.  
<https://wedocs.unep.org/20.500.11822/46733>

United Nations Environment Programme/Mediterranean Action Plan (UNEP/MAP). (2017a). *Meeting of the Correspondence Group on Monitoring (CORMON), Biodiversity and Fisheries, Madrid, Spain, 28 February – 1 March 2017. Draft of common indicator factsheets for Biodiversity (EO1), NIS (EO2) and Fisheries (EO3)* (UNEP(DEPI)/MED WG.430/3).

United Nations Environment Programme/Mediterranean Action Plan (UNEP/MAP). (2017b). *6th Meeting of the Ecosystem Approach Coordination Group, Athens, Greece, 11 September 2017. IMAP Common Indicator Guidance Facts Sheets (Biodiversity and Fisheries)* (UNEP(DEPI)/MED WG.444/6/Rev.1).

United Nations Environment Programme/Mediterranean Action Plan (UNEP/MAP). (2024). *11th Meeting of the Ecosystem Approach Coordination Group*, videoconference, 2 October 2024. Report of the Meeting (UNEP/MED WG.595/7).

**Annexe 1. Liste des espèces prioritaires de la CGPM qui sont déterminantes pour les pêcheries et pour lesquelles des évaluations sont régulièrement effectuées (ou prévues).**

	Méditerranée occidentale	Méditerranée centrale	Mer Adriatique	Méditerranée orientale	Mer Noire
Espèces pélagiques	<i>Engraulis encrasicolus</i>	<i>Engraulis encrasicolus</i>	<i>Engraulis encrasicolus</i>	<i>Engraulis encrasicolus</i>	<i>Engraulis encrasicolus</i>
	<i>Sardina pilchardus</i>	<i>Sardina pilchardus</i>	<i>Sardina pilchardus</i>	<i>Sardinella aurita</i>	<i>Trachurus mediterraneus</i>
				<i>Sardina pilchardus</i>	<i>Sprattus sprattus</i>
Espèces démersales	<i>Parapenaeus longirostris</i>	<i>Parapenaeus longirostris</i>	<i>Mullus barbatus</i>	<i>Mullus barbatus</i>	<i>Merlangius merlangus</i>
	<i>Merluccius merluccius</i>	<i>Merluccius merluccius</i>	<i>Merluccius merluccius</i>	<i>Saurida lessepsianus</i>	<i>Scophthalmus maximus</i>
	<i>Pagellus bogaraveo</i>	<i>Aristeus antennatus</i>	<i>Nephrops norvegicus</i>	<i>Merluccius merluccius</i>	<i>Merlangius merlangus</i>
		<i>Aristaeomorpha foliacea</i>	<i>Parapenaeus longirostris</i> (GSA 18)	<i>Aristeus antennatus</i>	<i>Rapana venosa</i>
		<i>Mullus barbatus</i>	<i>Solea solea</i> (GSA 17)	<i>Aristaeomorpha foliacea</i>	
			<i>Sepia officinalis</i>		
			<i>Squilla mantis</i>		
Espèces d'importance régionale		<i>Coryphaena hippurus</i>			
Espèces dont l'état de conservation est préoccupant	<i>Anguilla anguilla</i>				
	<i>Corallium rubrum</i>				<i>Squalus acanthias</i>
Espèces non indigènes	<i>Pterois miles</i>				
	<i>Lagocephalus sceleratus</i>				